

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 5 AVRIL 2011

Compte-rendu

(*compte-rendu exhaustif consultable sur www.agglo-accm.fr*)

Le compte-rendu du conseil communautaire du 25 février 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2011-33 : Finances / budget principal – compte de gestion du receveur municipal 2010

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **STATUER** sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- **STATUER** sur l'exécution du budget principal ;
- 3- **APPROUVER** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2010.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-34 : Finances / budget annexe de l'eau - compte de gestion du receveur municipal 2010

Rapporteur : Rolland ROCHE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **STATUER** sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- **STATUER** sur l'exécution du budget annexe de l'eau ;
- 3- **APPROUVER** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2010.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-35 : Finances / budget annexe de l'assainissement - compte de gestion du receveur municipal 2010

Rapporteur : Rolland ROCHE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **STATUER** sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- **STATUER** sur l'exécution du budget annexe de l'assainissement ;
- 3- **APPROUVER** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2010.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-36 : Finances / budget annexe de la zone Ecopôle - compte de gestion du receveur municipal 2010

Rapporteur : Charles FABRE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant

des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **STATUER** sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- **STATUER** sur l'exécution du budget annexe de la zone Ecopôle ;
- 3- **APPROUVER** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2010.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-37 : Finances / budget annexe de la zone du fer à cheval - compte de gestion du receveur municipal 2010

Rapporteur : Charles FABRE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **STATUER** sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- **STATUER** sur l'exécution du budget annexe de la zone du fer à cheval ;
- 3- **APPROUVER** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2010.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-38 : Finances / budget annexe de la zone de la plaine de Montmajour – compte de gestion du receveur municipal 2010

Rapporteur : Charles FABRE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **STATUER** sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- **STATUER** sur l'exécution du budget annexe de la zone de la plaine de Montmajour ;
- 3- **APPROUVER** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2010.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-39 : Finances / budget annexe de la zone du Roubian - compte de gestion du receveur municipal 2010

Rapporteur : Charles FABRE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **STATUER** sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- **STATUER** sur l'exécution du budget annexe de la zone du Roubian ;
- 3- **APPROUVER** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2010.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-40 : Finances / budget principal - compte administratif 2010

Rapporteur : Dominique TEIXIER

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2010 du budget principal de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DECLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2010 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2010 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 748 104,08	0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 768 893,25	0,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	37 955,62
014	ATTENUATION DE PRODUITS	38 154 688,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 290 483,79	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	258 941,92	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	433 244,73	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	527 244,34	17 334,70
70	VENTES PDTS FAB., PRES DE SERVICES MARCH	0,00	622 811,32
73	IMPOTS ET TAXES	0,00	40 871 388,03
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	13 016 668,74
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	71 009,67
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	8 588,65
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		51 181 600,11	54 645 756,73
RESULTAT		3 464 156,62	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	48 265,15
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	1 020 806,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	286 600,17	2 620,58
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 076,40	0,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	979 680,98	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 330 898,58	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	183 221,44	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	17 334,70	527 244,34
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES PART*	23 436,21	0,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		3 822 248,48	1 598 936,07
RESULTAT		-2 223 312,41	
RESULTAT GLOBAL		1 240 844,21	

Le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

**2011-41 : Finances / budget annexe de l'eau - compte administratif 2010**

Rapporteur : Rolland ROCHE

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2010 du budget annexe de l'eau de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DECLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2010 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2010 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 621,82	0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	208 049,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	839 176,97	73 468,69
66	CHARGES FINANCIERES	156 213,77	0,00
70	VENTES PDTS FAB., PRES DE SERVICES MARCH	0,00	1 728 347,19
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	2 543,12
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	391 730,78
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	12 558,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 226 061,56	2 208 647,78
RESULTAT		982 586,22	
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	73 468,69	839 176,97
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	455 319,71
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	1 991 717,20
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	307 353,70	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 019 254,86	166 953,01
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 537 254,07	639 461,80
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	741 674,66	741 674,66
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		5 679 005,98	4 834 303,35
RESULTAT		-844 702,63	
RESULTAT GLOBAL		137 883,59	

Le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-42 : Finances / budget annexe de l'assainissement - compte administratif 2010

Rapporteur : Rolland ROCHE

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2010 du budget annexe de l'assainissement de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DECLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2010 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2010 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	317 377,55	0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	142 227,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	125 177,35	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	350 852,77	0,00
042	OPERATIONS ENTRE SECTIONS	582 448,29	343 048,37
70	VENTES PDTS FAB., PRES DE SERVICES MARCH	0,00	1 354 450,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	588 710,28
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	203 223,94
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	750,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 518 082,96	2 490 182,59
RESULTAT		972 099,63	
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	343 048,37	582 448,29
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	1 208 461,40
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	170 143,82	1 200 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	528 712,67	86 645,23
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11 119 967,45	2 098 836,06
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 878 536,16	1 878 536,16
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		14 040 408,47	7 054 927,14
RESULTAT		-6 985 481,33	
RESULTAT GLOBAL		-6 013 381,70	

Le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-43 : Finances / budget annexe de la zone Ecopôle - compte administratif 2010

Rapporteur : Charles FABRE

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2010 du budget annexe de la zone Ecopôle de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DECLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2010 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2010 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 684,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	919 162,05	596 391,09
043	OPERATIONS D'ORDRE DANS SECTION FONCTIONNEMENT	7 116,78	7 116,78
66	CHARGES FINANCIERES	7 116,78	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00	336 571,74
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		940 079,61	940 079,61
RESULTAT		0,00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	596 391,09	919 162,05
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	145 342,32	0,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		741 733,41	919 162,05
RESULTAT		177 428,64	
RESULTAT GLOBAL		177 428,64	

Le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-44 : Finances / budget annexe de la zone du fer à cheval – compte administratif 2010

Rapporteur : Charles FABRE

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2010 du budget annexe de la zone du fer à cheval de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DECLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2010 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2010 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	293,93	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	350 178,82	357 265,46
043	OPERATIONS D'ORDRE DANS SECTION FONCTIONNEMENT	6 792,71	6 792,71
66	CHARGES FINANCIERES	6 792,71	0,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		364 058,17	364 058,17
RESULTAT		0,00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	357 265,46	350 178,82
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	138 724,28	0,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		495 989,74	350 178,82
RESULTAT		-145 810,92	
RESULTAT GLOBAL		-145 810,92	

Le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-45 : Finances / budget annexe de la zone de la plaine de Montmajour – compte administratif 2010

Rapporteur : Charles Fabre

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2010 du budget annexe de la zone de la plaine de Montmajour de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DECLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2010 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2010 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 970,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 309 547,09	1 322 430,03
043	OPERATIONS D'ORDRE DANS SECTION FONCTIONNEMENT	1 912,94	1 912,94
66	CHARGES FINANCIERES	1 912,94	0,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 324 342,97	1 324 342,97
RESULTAT		0,00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 322 430,03	1 309 547,09
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	332 974,91	0,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		1 655 404,94	1 309 547,09
RESULTAT		-345 857,85	
RESULTAT GLOBAL		-345 857,85	

Le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-46 : Finances / budget annexe de la zone du Roubian – compte administratif 2010

Rapporteur : Charles FABRE

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2010 du budget annexe de la zone du Roubian de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DECLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2010 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2010 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	758 173,55	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 236 498,01	3 331 830,66
043	OPERATIONS D'ORDRE DANS SECTION FONCTIONNEMENT	56 324,07	56 324,07
66	CHARGES FINANCIERES	56 324,07	0,00
70	VENTES DE PRODUITS	0,00	68 239,97
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	600 651,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	50 274,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		4 107 319,70	4 107 319,70
RESULTAT		0,00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 331 830,66	3 236 498,01
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	247 598,81	167 580,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		3 579 429,47	3 404 078,01
RESULTAT		-175 351,46	
RESULTAT GLOBAL		-175 351,46	

Le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-47 : Finances / budget principal - affectation du résultat comptable

Rapporteur : Dominique Teixier

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2010 du budget principal :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	3.464.156,62
Résultat reporté de l'exercice antérieur	9.212.094,62
<i>Résultat de clôture à affecter</i>	12.676.251,24
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	- 2.223.312,41
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001 du CA)	1.238.267,56
Résultat cumulé d'investissement	- 985.044,85
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	- 3.578.382,45
Recettes d'investissement restant à réaliser	789.898,49
Soldes des restes à réaliser	- 2.788.483,96
<i>Besoin de financement</i>	3.773.528,81
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	3.773.528,81
Excédent reporté à la section de fonctionnement	8.902.722,43

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- DECIDER d'affecter l'excédent 2010 de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 3.773.528,81 €, le solde soit 8.902.722,43 € étant reporté en section de fonctionnement ;

2- INDIQUER que ces sommes sont reprises au budget primitif 2011.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

**2011-48 : Finances / budget annexe de l'eau - affectation du résultat comptable 2010**

Rapporteur : Rolland ROCHE

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2010 du budget annexe de l'eau :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	982.586,22
Résultat reporté de l'exercice antérieur	555.821,02
<i>Résultat de clôture à affecter</i>	1.538.407,24
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	- 844.702,63
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001 du CA)	695.006,15
Résultat cumulé d'investissement	- 149.696,48
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	- 1.164.312,20
Recettes d'investissement restant à réaliser	326.144,00
Soldes des restes à réaliser	- 838.168,20
<i>Besoin de financement</i>	987.864,68
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	987.864,68
Excédent reporté à la section de fonctionnement	550.542,56

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- DECIDER d'affecter l'excédent 2010 de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 987.864,68 €, le solde soit 550.542,56 € étant reporté en section de fonctionnement ;

2- INDIQUER que ces sommes sont reprises au budget primitif 2011.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-49 : Finances / budget annexe de l'assainissement - affectation du résultat comptable 2010

Rapporteur : Rolland ROCHE

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2010 du budget annexe de l'assainissement :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	972.099,63
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1.233.081,24
<i>Résultat de clôture à affecter</i>	<i>2.205.180,87</i>
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	- 6.985.481,33
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001 du CA)	4.428.043,88
Résultat cumulé d'investissement	- 2.557.437,45
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	- 2.783.653,94
Recettes d'investissement restant à réaliser	3.161.851,54
Soldes des restes à réaliser	378.197,60
<i>Besoin de financement</i>	<i>2.179.239,85</i>
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	2.179.239,85
Excédent reporté à la section de fonctionnement	25.941,02

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- DECIDER d'affecter l'excédent 2010 de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 2.179.239,85 €, le solde soit 25.941,02 € étant reporté en section de fonctionnement ;

2- INDIQUER que ces sommes sont reprises au budget primitif 2011.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-50 : Finances / budget annexe de la zone Ecopôle - affectation du résultat comptable 2010

Rapporteur : Charles FABRE

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2010 du budget annexe de la zone Ecopôle :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	177.428,64
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001 du CA)	- 286.310,01
Résultat cumulé d'investissement	- 108.881,37
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Déficit reporté à la section d'investissement	- 108.881,37

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- DECIDER de reporter le déficit de la section d'investissement ;

2- INDIQUER que cette somme est reprise au budget primitif 2011.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-51 : Finances / budget annexe de la zone du fer à cheval – affectation du résultat comptable 2010

Rapporteur : Charles FABRE

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2010 du budget annexe de la zone du fer à cheval :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	- 145.810,92
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001 du CA)	- 67.389,38
Résultat cumulé d'investissement	- 213.200,30
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Déficit reporté à la section d'investissement	- 213.200,30

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DECIDER** de reporter le déficit de la section d'investissement ;
- 2- **INDIQUER** que cette somme est reprise au budget primitif 2011.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-52 : Finances / budget annexe de la zone de la plaine de Montmajour – affectation du résultat comptable 2010

Rapporteur : Charles FABRE

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2010 du budget annexe de la zone de la plaine de Montmajour :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	- 345.857,85
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001 du CA)	- 356.572,18
Résultat cumulé d'investissement	- 702.430,03
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Déficit reporté à la section d'investissement	- 702.430,03

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DECIDER** de reporter le déficit de la section d'investissement ;
- 2- **INDIQUER** que cette somme est reprise au budget primitif 2011.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-53 : Finances / budget annexe de la zone du Roubian - affectation du résultat comptable 2010

Rapporteur : Charles FABRE

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2010 du budget annexe de la zone du Roubian :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	- 175.351,46
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001 du CA)	556.703,43
Résultat cumulé d'investissement	381.351,97
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Excédent reporté à la section d'investissement	381.351,97

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DECIDER** de reporter l'excédent de la section d'investissement ;
- 2- **INDIQUER** que cette somme est reprise au budget primitif 2011.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-54 : Finances / budget principal - budget primitif 2011

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Vu la délibération n°15 du 25 février 2011, portant sur le débat d'orientations budgétaires 2011 ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **ADOPTER** le budget primitif principal de l'exercice 2011, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- 2- **DECIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
002	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE	0,00	8 902 722,43
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 859 002,08	0
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 632 400,00	0
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	20 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	38 028 687,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 090 479,00	0
66	CHARGES FINANCIERES	265 213,44	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	407 000,00	0
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 759 981,12	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	746 030,38	76 102,99
70	VENTES PDS FAB., PRES DE SERVICES MARCH	0,00	643 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	0,00	35 562 785,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	17 471 182,60
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	108 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	5 000,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		62 788 793,02	62 788 793,02
RESULTAT		0,00	
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE	974 926,85	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	5 877 191,53
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	5 929 138,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	292 120,00	3 703 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	119 449,24	0,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 293 438,22	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 103 050,39	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 396 253,34	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	7 759 981,12
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	240 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	76 102,99	746 030,38
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		24 255 341,03	24 255 341,03
RESULTAT		0,00	
RESULTAT GLOBAL		0,00	

Dominique Teixier rappelle que la taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par 9 taxes et dotations différentes. Il ajoute que, certaines communes ou intercommunalités ont eu une réduction de ressources suite à la suppression de la taxe professionnelle.

Jacky Picquet souhaite qu'à l'avenir une comparaison soit présentée entre le budget mis au vote et celui de l'année n-1.

Dominique Teixier répond que des comparatifs pourront être présentés, par rapport au budget N-1 mais aussi par rapport au CA n-1.

Jacques Bachevalier insiste sur le fait que la suppression de la taxe professionnelle ne permet pas à la communauté d'agglomération de maîtriser complètement son avenir en termes de ressources.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-55 : Finances / budget annexe de l'eau - budget primitif 2011

Rapporteur : Rolland Roche

Vu la délibération n°15 du 25 février 2011, portant sur le débat d'orientations budgétaires 2011 ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **ADOPTER** le budget primitif annexe de l'eau de l'exercice 2011, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- 2- **DECIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
002	DEFICIT OU EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	550 542,56
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	317 091,01	0
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	230 000,00	0
66	CHARGES FINANCIERES	150 473,53	0
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 035 063,89	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	907 242,35	113 595,24
70	VENTES PDTS FAB., PRES DE SERVICES MARCH	0,00	1 581 578,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	1 340,55
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	392 814,43
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		2 639 870,78	2 639 870,78
RESULTAT		0,00	
001	DEFICIT OU EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	149 696,48	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	987 864,68
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	583 318,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	349 500,00	3 400 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 133 678,99	348 682,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 550 779,21	1 035 079,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 233 761,00	1 233 761,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	113 595,24	907 242,35
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 035 063,89
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		9 531 010,92	9 531 010,92
RESULTAT		0,00	
RESULTAT GLOBAL		0,00	

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-56 : Finances / budget annexe de l'assainissement - budget primitif 2011

Rapporteur : Rolland ROCHE

Vu la délibération n°15 du 25 février 2011, portant sur le débat d'orientations budgétaires 2011 ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- ADOPTER** le budget primitif annexe de l'assainissement de l'exercice 2011, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- DECIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
002	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE	0,00	25 941,02
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	829 622,78	0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	182 000,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	164 794,38	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 174 275,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	566 731,62	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	651 355,16	163 169,29
70	VENTES PDTS FAB., PRES DE SERVICES MARCH	0,00	1 475 491,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	1 611 664,63
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	202 513,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	90 000,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		3 568 778,94	3 568 778,94
RESULTAT		0,00	
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE	2 557 437,45	0,00
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	2 179 239,85
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	5 880 483,54
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	209 500,00	4 800 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 789 653,02	293 288,51
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 093 000,92	2 441 662,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 184 951,00	2 184 951,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	566 731,62
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	163 169,29	651 355,16
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		18 997 711,68	18 997 711,68
RESULTAT		0,00	
RESULTAT GLOBAL		0,00	

Monsieur le président souligne les montants importants affectés aux budgets eau et assainissement.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-57 : Finances / budget annexe de la zone Ecopôle - budget primitif 2011

Rapporteur : Charles FABRE

Vu la délibération n°15 du 25 février 2011, portant sur le débat d'orientations budgétaires 2011 ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2011, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- 2- **DECIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	210 000,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 355,93	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 205 979,35	1 041 755,28
043	OPERATIONS D'ORDRE DANS SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 355,93	1 355,93
70	VENTES PDTS FAB., PRES DE SERVICES MARCH	0,00	375 580,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 418 691,21	1 418 691,21
RESULTAT		0,00	
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE	108 881,37	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 041 755,28	1 205 979,35
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	155 342,70	100 000,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		1 305 979,35	1 305 979,35
RESULTAT		0,00	
RESULTAT GLOBAL		0,00	

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-58 : Finances / budget annexe de la zone du fer à cheval - budget primitif 2011

Rapporteur : Charles FABRE

Vu la délibération n°15 du 25 février 2011, portant sur le débat d'orientations budgétaires 2011 ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2011, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- 2- **DECIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	586 000,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 294,68	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	357 265,46	944 560,14
043	OPERATIONS D'ORDRE DANS SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 294,68	1 294,68
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		945 854,82	945 854,82
RESULTAT		0,00	
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE	213 200,30	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	944 560,14	357 265,46
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	149 505,02	950 000,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		1 307 265,46	1 307 265,46
RESULTAT		0,00	
RESULTAT GLOBAL		0,00	

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-59 : Finances / budget annexe de la zone de la plaine de Montmajour – budget primitif 2011

Rapporteur : Charles FABRE

Vu la délibération n°15 du 25 février 2011, portant sur le débat d'orientations budgétaires 2011 ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2011, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- 2- **DECIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 119 454,00	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 897 213,03	11 870 371,03
043	OPERATIONS D'ORDRE DANS SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	4 028 487,00
74	SUBVENTIONS EXPLOITATION	0,00	117 809,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		16 016 667,03	16 016 667,03
RESULTAT		0,00	
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE	702 430,03	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	11 870 371,03	12 897 213,03
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	324 411,97	0,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		12 897 213,03	12 897 213,03
RESULTAT		0,00	
RESULTAT GLOBAL		0,00	

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-60 : Finances / budget annexe de la zone du Roubian – budget primitif 2011

Rapporteur : Charles FABRE

Vu la délibération n°15 du 25 février 2011, portant sur le débat d'orientations budgétaires 2011 ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2011, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- DECIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	90 000,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	55 173,05	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 425 426,52	5 616 692,77
043	OPERATIONS D'ORDRE DANS SECTION DE FONCTIONNEMENT	55 173,05	55 173,05
70	VENTES PDTS FAB., PRES DE SERVICES MARCH	0,00	927 094,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	26 812,80
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		6 625 772,62	6 625 772,62
RESULTAT		0,00	
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE	0,00	381 351,97
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	5 616 692,77	6 425 426,52
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 357 665,72	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	167 580,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		6 974 358,49	6 974 358,49
RESULTAT		0,00	
RESULTAT GLOBAL		0,00	

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-61 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiements pour les aides à la pierre attribuées en faveur du logement locatif social 2008

Rapporteur : David GRZYB

La programmation des crédits de paiements devant être actualisée, les recettes FAU étant modifiées (modification du règlement intérieur du FAU), il convient de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiement :

AP aide à la pierre - 2008	Total	CP 2008	CP 2009	CP 2010	CP 2011	CP 2012	Total CP
Dépenses TTC	901 000 €	0 €	277 000 €	0 €	450 500 €	173 500 €	901 000 €
Recettes (subvention FAU)	462 500 €	0 €	0 €	0 €	413 150 €	49 350 €	462 500 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;

2 - PRÉCISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.



2011-62 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiements pour les aides à la pierre attribuées en faveur du logement locatif social 2009

Rapporteur : David GRZYB

La programmation des crédits de paiements devant être actualisée, il convient de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiement :

AP aide à la pierre - 2009	Total	CP 2009	CP 2010	CP 2011	CP 2012	Total CP
Dépenses TTC	800 000 €	0 €	361 500 €	270 500 €	168 000 €	800 000 €
Recettes (subvention FAU)	122 500 €	0 €	0 €	122 500 €	0 €	122 500 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;

2 - PRÉCISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.



2011-63 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiements pour les aides à la pierre attribuées en faveur du logement locatif social et de l'accession sociale à la propriété 2010

Rapporteur : David GRZYB

Les aides à la pierre 2010 effectivement accordées s'avérant inférieures à l'autorisation de programme précédemment votée, et la programmation des crédits de paiements devant être actualisée, il convient de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiement :

AP aide à la pierre - 2010	Total	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	Total CP
Dépenses TTC	982 000 €	80 500 €	386 500 €	409 500 €	105 500 €	982 000 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;

2 - PRÉCISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.



2011-64 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiements pour les aides à la pierre attribuées en faveur du logement locatif social et de l'accession sociale à la propriété 2011

Rapporteur : David GRZYB

Dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat, ACCM attribue à des opérateurs de logements sociaux des subventions en faveur de la construction de logements neufs, de l'acquisition-amélioration, de la réhabilitation et de l'accession sociale à la propriété.

Il est demandé au conseil communautaire de retenir cette action de soutien financier sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement, soit au titre de l'année 2011, la répartition suivante :

AP aide à la pierre - 2011	Total	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	Total CP
Dépenses TTC	1.033.000 €	155.000 €	361.550 €	413.200 €	103.250 €	1.033.000 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - DECIDER de l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;

2 - PRECISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-65 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat intercommunale

Rapporteur : David GRZYB

Le nouveau régime des aides de l'Anah entré en vigueur au 1^{er} janvier 2011 impacte l'Opah de l'agglomération sur les plans financier, quantitatif et qualitatif. Afin de maintenir les priorités définies initialement dans la convention d'Opah, ACCM a opté pour une augmentation de sa participation à hauteur de 200.000 € par an sur la durée du dispositif. ACCM continue d'avancer les parts financières du conseil régional et du conseil général tel que défini dans la convention. Pour mémoire, l'enveloppe financière (ACCM, conseil régional, conseil général) s'élevait à 2.448.073 €, elle s'élève désormais à 3.248.073 €.

Par ailleurs, il est à noter que les crédits de paiement s'étaleront jusqu'en 2017, les dernières décisions prises en 2015 pouvant faire l'objet de paiement jusqu'en 2017. Compte tenu de ces éléments, il convient de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiement selon la répartition annexée à la présente délibération.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus et en annexe ;

2 - PRECISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-66 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiements pour la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage à Arles

Rapporteur : David GRZYB

Vu la délibération n°2007-139 du 27 novembre 2007 du conseil communautaire approuvant le projet de réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Arles pour un montant de 2.087.020 € TTC ;

Considérant l'estimation du coût prévisionnel des travaux à la hausse, il convient de réviser l'enveloppe globale et les crédits de paiement selon la répartition suivante :

AP aire d'accueil des gens du voyage Arles	Total	CP 2010	CP 2011	CP 2012	Total CP
Dépenses TTC	2 255 000 €	63 381,54 €	1 534 133 €	657 485,46 €	2 255 000 €
Recettes	1 188 820 €	0 €	832 174 €	356 646 €	1 188 820 €
dont Etat	490 820 €	0 €	343 574 €	147 246 €	490 820 €
dont région	349 000 €	0 €	244 300 €	104 700 €	349 000 €
dont département	261 750 €	0 €	183 225 €	78 525 €	261 750 €
dont CAF	87 250 €	0 €	61 075 €	26 175 €	87 250 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;

2 - PRECISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

David Grzyb se félicite que les objectifs pour l'année 2009 ont été atteints, et même dépassés.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-67 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement pour les fonds délégués de l'Etat au titre de l'enveloppe 2009, dans le cadre de la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides publiques à la pierre

Rapporteur : David GRZYB

Au titre de l'année 2009, ACCM a bénéficié de la part de l'Etat d'une autorisation d'engagement d'un montant de 1.569.900 € pour la mise en œuvre de cette convention. Pour mémoire, les objectifs fixés dans la convention cadre de délégation de compétence pour la gestion des aides publiques à la pierre entre l'Etat et ACCM sont de 170 logements locatifs sociaux répartis en 35 logements PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration) et 135 PLUS (prêt locatif à usage social). Dans ce cadre, il a été financé 185 logements locatifs sociaux dont 40 PLA-I et 145 PLUS.

La programmation des crédits de paiements devant être actualisée, il convient de réajuster les crédits de paiement selon la répartition suivante :

Fonds délégués Etat enveloppe 2009	Total	CP 2009	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	Total CP
Dépenses TTC	1 569 900 €	0 €	188 492,60 €	824 497 €	321 425 €	235 485,40 €	1 569 900 €
Recettes	1 569 900 €	292 990 €	500 000 €	220 000 €	321 425 €	235 485 €	1 569 900 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;

2 - PRECISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

David Grzyb souligne le paradoxe entre la diminution des aides financières de l'Etat et la hausse des demandes de ce dernier en termes d'objectifs à atteindre.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-68 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement pour les fonds délégués de l'Etat au titre de l'enveloppe 2010, dans le cadre de la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides publiques à la pierre

Rapporteur : David GRZYB

Au titre de l'année 2010, le montant de l'enveloppe déléguée est de 1.328.126 €. A titre indicatif, les objectifs pour 2010 sont les suivants : 225 logements locatifs sociaux dont 51 PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration) et 119 PLUS (prêt locatif à usage social) et 55 agréments PLS (prêt locatif social). Dans ce cadre, il a été financé 151 logements locatifs sociaux dont 47 PLA-I et 104 PLUS et accordé 15 agréments PLS.

La programmation des crédits de paiements devant être actualisée, il convient de réajuster les crédits de paiement selon la répartition suivante :

Fonds délégués Etat - enveloppe 2010	Total	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	Total CP
Dépenses TTC	1 328 126 €	0 €	550 000 €	464 844 €	223 048 €	90 234 €	1 328 126 €
Recette	1 328 126 €	150 000 €	400 000 €	464 844 €	223 048 €	90 234 €	1 328 126 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;

2 - PRECISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

David Grzyb précise que plusieurs dossiers sont en cours d'instruction mais qu'à ce jour, aucune décision de subvention n'a été prise.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-69 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement pour les fonds délégués de l'Etat au titre de l'enveloppe 2011, dans le cadre de la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides publiques à la pierre

Rapporteur : David GRZYB

Au titre de l'année 2011, le montant de l'enveloppe déléguée est estimé à 2.155.000 €. A titre indicatif, les objectifs pour 2011 sont les suivants : 420 logements locatifs sociaux dont 168 PLA-I et 252 PLUS.

Il est demandé au conseil communautaire de retenir cette action de soutien financier sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement, soit au titre de l'enveloppe des fonds délégués pour 2011, la répartition suivante :

Fonds délégués Etat enveloppe 2011	Total	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Total CP
Dépenses TTC	2 155 000 €	55 000 €	538 750 €	754 250 €	538 750 €	268 250 €	2 155 000 €
Recette	2 155 000 €	55 000 €	538 750 €	754 250 €	538 750 €	268 250 €	2 155 000 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - DECIDER de l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;

2 - PRECISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-70 : Finances / budget principal – autorisation d'engagement et crédits de paiement pour le financement du dispositif de suivi-animation dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat

Rapporteur : David GRZYB

Compte tenu de l'entrée en vigueur du nouveau régime des aides de l'Anah au 1^{er} janvier 2011, il convient de mettre en conformité le dispositif de l'Opah de l'agglomération. A ce titre, une mission d'ingénierie exceptionnelle a dû être lancée. Par délibération n°2011-03 le bureau communautaire du 15 février 2011 a approuvé l'avenant au marché de suivi animation de l'Opah portant le montant total du marché à 460.675 € HT, soit 550.968 € TTC. Il convient donc de réajuster l'autorisation d'engagement, selon la répartition annexée à la présente délibération.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus et en annexe ;

2 - PRECISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

David Grzyb explique qu'il s'agit d'une augmentation du marché pour prendre en compte les nouveaux critères du régime des aides de l'Anah.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-71 : Finances / budget annexe de l'assainissement – autorisation de programme et crédits de paiement pour la station d'épuration du Radoubs

Rapporteur : Rolland ROCHE

L'opération estimée à 6.200.000 €, s'est achevée en 2010, ramenant le montant global de la dépense à 6.185.717,84 €, suivant la ventilation ci-après :

Station d'épuration du Radoubs	Total AP	CP 2007	CP 2008	CP 2009	CP 2010	Total CP
Dépenses TTC	6.200.000 €	0 €	2.322.666,97 €	3.651.244,38 €	211.806,49 €	6.185.717,84 €
Subventions	2.260.071 €	0 €	846.145 €	1.330.147 €	83.779 €	2.260.071 €
- dont conseil général	750.000 €	0 €	280.810 €	441.435 €	27.755 €	750.000 €
- dont conseil régional	540.000 €	0 €	202.071 €	317.658 €	20.271 €	540.000 €
- dont agence de l'eau	970.071 €	0 €	363.264 €	571.054 €	35.753 €	970.071 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

Article unique - CONSTATER la clôture de l'autorisation de programme selon les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-72 : Finances / budget annexe de l'assainissement – autorisation de programme et crédits de paiement pour la station d'épuration de la Montcalde

Rapporteur : Rolland ROCHE

Cet ouvrage dont le coût total est évalué à 14.500.000 € TTC, est réalisé sur quatre exercices budgétaires. Cette dernière évaluation qui est la somme des dépenses connues actuellement a accompagné la demande de subvention actualisée par délibération du conseil communautaire le 29 septembre 2009.

Il convient, donc de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiement selon la répartition suivante :

	Total AP	CP 2008	CP 2009	CP 2010	CP 2011
Dépenses TTC	14.500.000 €	392.678 €	340.167 €	9.112.002,44 €	4.655.152,56 €
Subventions	3.951.000 €	34.373 €	0 €	1.837.627 €	2.079.000 €
Conseil général	3.118.500 €		0 €	1.039.500 €	2.079.000 €
Conseil régional	832.500 €	34.373 €	0 €	798.127 €	0 €

A noter : l'agence de l'eau a octroyé à ACCM une avance de 11.191.731 € remboursable sur 20 ans à taux zéro et différé de remboursement de 2 ans, avec un premier versement en 2009 de 7.831.211 €, le solde étant versé à la fin de l'opération.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et les crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;

2- PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'assainissement de l'exercice.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-73 : Finances / budget annexe de l'eau – autorisation de programme et crédits de paiement pour l'interconnexion des forages de Saint-Hippolyte à Moulès et du Mazet à Mas-Thibert

Rapporteur : Rolland ROCHE

Les travaux, dont le coût global avait été estimé à 3.914.745 € TTC, ont été modifiés à la hausse, suite à une révision importante des prix du marché ainsi que des contraintes techniques imprévues demandées dans un premier temps par la SNCF, puis dans un second temps par le conseil général dans le cadre de la sécurité routière.

Il convient donc de réajuster les crédits de paiement selon la répartition suivante :

	Total AP	CP 2008	CP 2009	CP 2010	CP 2011	Total CP
Dépenses TTC	3.950.000 €	32.390,52 €	430.268,59 €	1.321.326,45 €	2.166.014,44 €	3.950.000 €
Subventions	510.868 €	0 €	43.902 €	366.966€	0 €	510.868 €
- dont CG	510.868 €	0 €	143.902 €	366.966€	0 €	510.868 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et les crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;

2- PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'eau de l'exercice.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-74 : Finances / budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux de réalisation des réseaux de transfert de Pont-de-Crau vers Barriol via Fourchon

Rapporteur : Rolland ROCHE

Suite à la mise en service de la station d'épuration de la Montcalde, le transfert des eaux usées du quartier Pont-de-Crau vers la nouvelle station d'épuration est envisagé. ACCM doit réaliser un réseau d'assainissement sur 4 kilomètres avec en parallèle la mise en place d'une adduction d'eau en vue du maillage et renforcement de la desserte du quartier Barriol, ainsi que la pose d'une fibre optique.

Ces travaux, dont le coût total est estimé à 3.093.645 € HT, soit 3.700.000 € TTC, seront réalisés sur deux exercices budgétaires : 2011 et 2012. Il est demandé au conseil communautaire de retenir cette opération sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement :

	Dépenses 2010 (*)	Total AP	CP 2011	CP 2012	TOTAL CP
Dépenses EU TTC	72.525 €	2.400.000 €	1.600.000 €	800.000 €	2.400.000 €
Dépenses AEP TTC	10.313 €	1.200.000 €	800.000 €	400.000 €	1.200.000 €
Dépenses budget principal TTC		100.000 €	70.000 €	30.000 €	100.000 €

(*) pour mémoire

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- DECIDER** des autorisations de programme et crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;
- 2- PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement et au budget principal de l'exercice.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-75 : Finances / budget principal, budgets annexes de l'eau et de l'assainissement - autorisation de programme et crédits de paiement pour l'extension de la zone économique du Bois de Leuze
--

Rapporteur : Monsieur le président

La dépense initialement estimée à 4.850.000 € TTC hors réseaux d'eau potable et d'assainissement doit être réévaluée et portée à 5.920.000 € TTC, suite à l'intégration dans le programme d'opération de la partie de réseaux et voirie au droit des parcelles les plus à l'ouest devant recevoir le long de la voie communale de nouvelles implantations industrielles, ainsi que les dépenses liées à la création des réseaux d'eau et d'assainissement.

La participation financière de celles-ci est assurée au moyen d'une participation pour voirie et réseaux (PVR spécifique à ce secteur). Il convient de réajuster les crédits de paiement selon la répartition suivante :

	Total AP	CP 2010	CP 2011
Dépenses TTC (budget principal)	5.470.000 €	0 €	5.470.000 €
Dépenses TTC (budget annexe eau)	400.000 €	0 €	400.000 €
Dépenses TTC (budget annexe assainissement)	50.000 €	0 €	50.000 €
Subventions sollicitées (*)	1.430.560 €	0 €	1.430.560 €
Conseil général	1.000.000 €	0 €	1.000.000 €
Conseil régional (a)	430.560 €	0 €	430.560 €

(a) dossier inscrit dans le contrat régional (30% sur la partie accès routier estimée à 1,2 M€ HT)

(*) outre les subventions, une PVR est mise en place : recette de 827.500 € pour le projet porté par Gicram

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- DECIDER** de l'autorisation de programme et les crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;
- 2- PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, et aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de l'exercice.

Monsieur le président indique que pour éviter que ce ne soit trop long, l'ensemble des travaux est géré par ACCM.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-76 : Finances / fiscalité - vote des taux 2011

Rapporteur : Monsieur le président

Considérant que le taux de TPU, résultant de la moyenne pondérée des taux de TP 2003 des communes membres, a été fixé à 24,22% ;

Considérant que la durée d'unification a été fixée à 12 ans, que l'année 2011 est la 8^{ème} année de lissage des taux, vers le taux unifié de 24,22% ;

Vu la loi de finance pour 2010 du 30 décembre 2009 ;

La loi relative à la réforme de la taxe professionnelle a supprimé ladite taxe, qui a été remplacée, pour les entreprises, par deux nouvelles cotisations :

- ✓ la cotisation foncière des entreprises : assise sur les seules valeurs locatives foncières (soit environ 20% de l'ancienne taxe professionnelle). Le taux de TPU précédemment appliqué devient taux de CFEU (cotisation foncière des entreprises unique). A noter : dans le cadre de la réforme, ACCM perçoit également par transfert les parts départementale et régionale de CFE (les taux des deux collectivités s'additionnant à celui d'ACCM) ;
- ✓ la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Elle est théoriquement due par toutes les entreprises dont le chiffre d'affaire est supérieur à 152.000 €. Son taux est fixé à 1,5%. En réalité, l'Etat prendra en charge tout ou partie de l'imposition des entreprises de moins de 50 M€ de chiffre d'affaires (entre 152.000 et 500.000 € le dégrèvement sera total, progressif entre 500.000 et 50 M€). A noter : ACCM n'a aucun pouvoir sur les taux sur cette taxe.

Outre la CFE et la CVAE, ACCM percevra à compter de 2011 de nouvelles taxes :

- ✓ la part départementale de la taxe d'habitation
- ✓ la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- ✓ la taxe additionnelle à la TFNB
- ✓ la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)
- ✓ l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Pour les collectivités dont les nouvelles recettes ne couvriraient pas les recettes supprimées de taxe professionnelle, la réforme a prévu une compensation prenant la forme :

- ✓ d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (versée par l'Etat)
- ✓ d'un fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) alimenté par les collectivités « gagnantes » de la réforme de la TP

Compte tenu de ces éléments, ACCM doit donc voter les taux pour les trois taxes suivantes :

- ✓ la cotisation foncière des entreprises (taux ACCM + département + région)
- ✓ la taxe d'habitation (transfert taux département)
- ✓ la taxe foncière sur les propriétés non bâties (taux moyens pondéré des communes multiplié par un taux de 0,034, correspondant aux frais de gestion)

Compte tenu de ces éléments,

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- FIXER le taux de cotisation foncière des entreprises pour l'année 2011 à 30,95 % ;

2- FIXER le taux de taxe d'habitation pour l'année 2011 à 10,22 % ;

3- FIXER le taux de taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2011 à 2,62%.

Monsieur le président explique que ces 3 taux sont fixés dans le cadre de la réforme de la TP (transfert des collectivités). Par la suite, ils pourront être modulés par ACCM selon les règles classiques de liens entre les taux.

Jaques Bachevalier s'interroge sur les répercussions possibles dans le cas où ces taux ne seraient pas votés.

Monsieur le président répond que sans ces votes de taux, il n'y aurait pas de recettes.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-77 : Finances / attribution de compensation 2011

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Sur la base de l'attribution de compensation définitive 2010 actée par la délibération n° 2010-212 du 30 novembre 2010, il est proposé de fixer le montant de l'attribution de compensation à verser aux communes membres de la communauté d'agglomération, respectivement à :

- 19.242.775 € pour la commune d'Arles
- 8.980.091 € pour la commune de Tarascon
- 4.245.767 € pour la commune de Saint-Martin-de-Crau
- 309.214 € pour la commune de Boulbon,
- 50.840 € pour la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues
- Soit, au total, la somme de 32.828.687 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DECIDER** de fixer le montant de l'attribution de compensation à verser aux communes membres d'ACCM au titre de l'exercice 2011, aux montants proposés ci avant ;
- 2- **PRECISER** que ces montants seront versés mensuellement aux bénéficiaires.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-78 : Finances / dotation de solidarité communautaire 2011

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Considérant que le critère « évolution des bases de taxe professionnelle » n'est plus opérationnel du fait de la suppression de la taxe professionnelle ;

Considérant la difficulté à remplacer ce critère par d'autres critères de mesure d'évolution des bases pertinents et lisibles (les recettes de taxe professionnelle sont remplacées par des dotations de l'Etat pour environ 40% et par 6 taxes différentes), et prenant en compte les évolutions passées ;

Considérant que dans le cadre de la réforme territoriale, le périmètre de la communauté d'agglomération va probablement évoluer à moyen terme, et que cela nécessitera alors une réforme en profondeur de la DSC ;

Il est proposé de figer la répartition du critère « évolution des bases de TP » au niveau de l'année 2010.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1- **FIXER** le montant de la dotation de solidarité communautaire pour l'exercice 2011 à 5.200.000 € ;
- 2- **DECIDER** de la répartition suivante entre les cinq communes, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Communes	DSC 2009
Arles	2.702.632 €
Boulbon	178.101 €
Saint-Martin-de-Crau	1.287.076 €
Saint-Pierre-de-Mézoargues	115.115 €
Tarascon	917.076 €
TOTAL	5.200.000 €

- 3- **PRECISER** que les crédits correspondants sont ouverts au budget principal de l'exercice.

David Grzyb s'interroge sur l'intérêt de cette dotation. Il comprend qu'elle soit importante pour les communes mais il regrette que cette dépense prive ACCM d'importantes marges de manœuvre notamment pour investir sur le territoire. Il précise que l'évolution prochaine des territoires intercommunaux obligera les élus à mener une réflexion de fond sur cette dotation.

Dominique Teixier indique que les communes se sont engagées dans des programmes notamment d'investissement sur de longues périodes, en prenant en compte les reversements d'ACCM, en ce qui concerne l'attribution de compensation bien sûr, mais aussi la dotation de solidarité communautaire. Si la DSC doit être réformée voire supprimée à l'avenir, il faudra veiller à ce que cela se fasse progressivement pour ne pas mettre en difficulté les communes.

Patrice Vulpian rappelle que la DSC telle qu'elle a été conçue en 2004 a permis aussi d'assurer un retour sur investissement pour les communes par rapport aux implantations d'entreprises.

Monsieur le président pense qu'effectivement la communauté d'agglomération comptera prochainement plus de communes, et que ce versement sera à revoir.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-79 : Finances / subvention du budget principal au budget annexe de l'assainissement – SPANC

Rapporteur : Rolland ROCHE

La loi de finances n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 ouvre cependant la possibilité de faire prendre en charge, à titre dérogatoire et durant les quatre premiers exercices budgétaires, suivant la création du SPANC, une partie des dépenses par le budget principal. En conséquence, pour financer les opérations de l'exercice 2011, le budget principal 2011 doit verser au budget de l'assainissement une subvention de 350.000 € :

Dépenses		Recettes	
Personnel	40.000 €	Résultat antérieur	22.100 €
Frais de fonctionnement	94.500 €	Subvention Agence de l'eau	772.900 €
Gestion des dossiers d'aide	72.000 €	Subvention Conseil régional	204.975 €
Subventions aux particuliers	1.143.475 €	Subvention budget principal	350.000 €
Total	1.349.975 €	Total	1.349.975 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - APPROUVER la prise en charge par le budget principal de la dépense de 350.000€ au bénéfice du budget annexe de l'assainissement non collectif ;

2 - PRÉCISER que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Monsieur le président insiste sur la complexité de cette compétence et son coût pour ACCM, en regrettant qu'une fois de plus, il s'agit d'une compétence antérieure de l'Etat, aujourd'hui dévolue aux collectivités.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-80 : Habitat / convention multisites passée entre l'Etablissement public foncier Provence Alpes Côte-d'Azur et ACCM - avenant n°1

Rapporteur : David GRZYB

Par délibération de son conseil d'administration, le 30 novembre 2009, l'EPF PACA a approuvé de nouvelles orientations de son programme pluriannuel d'intervention (PPI) pour la période 2010-2015.

Par conséquent, la convention multisites doit faire l'objet d'un avenant afin de prendre en compte les nouvelles modalités mises en avant dans le PPI de l'EPF PACA.

De manière générale, l'avenant porte sur :

- les diverses modalités de gestion et cession des biens acquis par l'EPF
- la durée de période d'acquisition des biens, qui n'est plus limitée à 3 ans, mais peut aller jusqu'à la fin de la convention soit jusqu'en février 2014

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER la signature de l'avenant n°1 à la convention multisites telle qu'annexée au rapport ;

2- AUTORISER le président à signer au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-81 : Habitat / aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Arles - attribution du marché de travaux

Rapporteur : David GRZYB

Compte tenu du chantier, une décomposition du marché a été élaborée en quatre lots distincts :

Lot	Désignation
1	VRD – aménagement paysager
2	Bâtiment d'accueil et de services
3	Fourniture et pose des blocs sanitaires
4	Fourniture et pose de la gestion technique centralisée

Suite à la négociation engagée avec l'ensemble des entreprises et à l'analyse des offres, le marché pour les travaux de construction de l'aire d'accueil des gens du voyage est attribué de la manière suivante :

N° du lot	Attributaire	Montant en € HT	Montant en € TTC
1	COLAS	747.619,25 €	894.152,62 €
2	CORA	320.000,00 €	382.720,00 €
3	Europe Aménagement	299.450,00 €	358.142,20 €
4	Atys Concept	17.920,26 €	21.432,63 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- ACTER** l'attribution du marché de travaux de réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Arles ;
- 2- AUTORISER** le président à signer au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération ledit marché et les pièces afférentes ;
- 3- AUTORISER** le président à signer au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 3- PRECISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal, dans le cadre d'une autorisation de programme et crédits de paiement.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-82 : Economie / subvention à l'Office de tourisme d'Arles pour la manifestation Camargue gourmande

Rapporteur : Charles FABRE

Camargue gourmande est une manifestation destinée à mettre en avant les produits locaux d'Arles et du Pays d'Arles auprès des touristes français et étrangers, des résidents de la région PACA, des habitants d'Arles et du Pays d'Arles. Elle permet notamment de mettre en valeur le riz de Camargue et les produits locaux (le vin, l'olive, le saucisson, le sel et l'écrevisse) et de nombreux restaurateurs. Camargue gourmande attire chaque année près de 40.000 visiteurs. Il est donc proposé de soutenir financièrement pour la 4^{ème} année consécutive l'Office de tourisme d'Arles, organisateur de la manifestation, par une aide financière sous forme de subvention de 12.000 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- APPROUVER** les termes de la convention partenariale ci-jointe entre l'Office de tourisme d'Arles et la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, et notamment le versement par la communauté d'une participation financière de 12.000 € pour l'organisation de la manifestation Camargue gourmande ;
- 2- AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités afférentes, à signer la convention partenariale et tous les documents inhérents à ce dossier ;
- 3- PRECISER** que les crédits nécessaires à cette opération sont ouverts au budget principal de l'exercice.

Charles Fabre rappelle que la subvention est versée pour la 4^{ème} année consécutive.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-83 : Emploi / plan local pour l'insertion et l'emploi – programmation 2011

Rapporteur : Mohamed RAFAI

Considérant que le plan local pour l'insertion et l'emploi élabore tous les ans une programmation déclinée en plan d'actions afin de mettre en œuvre ses orientations ;

Considérant les remarques du comité de pilotage concernant les actions « apprentissage du français pour personnes allophones » portée par les APP et « ACI maraîchage » portée par SYNERNAT 13, il est proposé de suspendre l'avis pour ces deux actions ;

La programmation 2011 est bâtie à partir des besoins des publics en parcours d'insertion, mais aussi des attentes de l'ensemble des acteurs économiques, tout en veillant à la cohérence de ses actions avec les différents dispositifs institutionnels déjà en place sur le territoire.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- AUTORISER** le président à solliciter l'ensemble des différents partenaires financeurs du plan local pour l'insertion et l'emploi d'ACCM, sur les actions relevant de cette programmation ;

2- PRECISER que les crédits nécessaires à cette opération sont ouverts au budget de l'exercice ;

3- ADOPTER les propositions du tableau ci-joint, notamment pour ce qui concerne :

- a. les valorisations des participations indirectes et directes externes ;
- b. la valorisation des participations de la communauté d'agglomération ;
- c. l'avance des fonds européens, au titre du plan local pour l'insertion et l'emploi ;

4- AUTORISER la communauté d'agglomération à faire l'avance de trésorerie correspondant à l'avance du fonds social européen.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-84 : Emploi / soutien financier de la communauté d'agglomération à l'association Transport mobilité solidarité

Rapporteur : Maurice SAMBAIN

Considérant l'intervention de l'association TMS depuis 2005 sur le territoire d'ACCM, par la mise à disposition d'outils de mobilité à destination des publics non mobiles en démarche d'insertion professionnelle ;

Considérant l'importance des besoins du territoire, l'offre de TMS a fortement progressé ces deux dernières années. Le parc est désormais de 20 véhicules gérés et/ou conduits par cinq personnes représentant 4.25 équivalent temps plein.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- DECIDER l'octroi d'une subvention, à hauteur de 40.000 euros, en faveur de l'association TMS ;

2- PRECISER que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice ;

3- AUTORISER le président à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération, tout acte à intervenir dans cette affaire.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-85 : Emploi / maison de l'emploi du pays d'Arles - cotisation

Rapporteur : Mohamed RAFAI

Constituée en association le 23 octobre 2006, la MDE du Pays d'Arles assure la coopération entre partenaires autour d'un projet de territoire, construit à partir d'un diagnostic, d'objectifs, d'un plan d'action, d'une programmation et d'une évaluation partagés. Elle agit obligatoirement dans les trois domaines d'intervention suivants :

- Observation, anticipation et adaptation au territoire
- Accès et retour à l'emploi
- Développement de l'emploi et création d'entreprise

En tant qu'adhérente à l'association Maison de l'emploi du Pays d'Arles, la communauté d'agglomération ACCM verse une cotisation annuelle équivalente à un euro par habitant.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER le versement à la MDE du Pays d'Arles d'une cotisation équivalente à 1 euro par habitant ;

2- AUTORISER le président à signer au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

3- PRECISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

Maurice Sambain, Arlette Mathieu-Jean et Dominique Teixier ne prennent pas part au vote.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-86 : Emploi / clauses d'insertion – signature d'une convention de partenariat d'appui à la mise en œuvre des clauses d'insertion avec le service des achats de l'Etat

Rapporteur : Maurice SAMBAIN

Considérant la convention du 27 janvier 2010 signée entre le service des achats de l'Etat et Alliance villes emploi ayant pour objet de formaliser et renforcer le partenariat sur la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics ;

Considérant le projet de convention entre le Service des achats de l'Etat et ACCM,

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **APPROUVER** la signature de la convention entre le préfet de la Région PACA et la communauté d'agglomération ACCM relative à l'appui à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés de maintenance de bâtiments de l'Etat ;
- 2- **AUTORISER** le président à signer la convention, au nom et pour le compte d'ACCM.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-87 : Politique de la ville / signature du contrat urbain de cohésion sociale 2011-2014 et actions 2011 financées par ACCM – 1^{ère} programmation

Rapporteur : Bernard JOURDAN

L'Etat propose aujourd'hui de poursuivre de 2011 à 2014 l'actuel cadre d'intervention du Cucs. Les actions sur les quatre zones urbaines sensibles du territoire (Barriol, Trébon Griffeuille pour Arles et centre-ville/Ferrages pour Tarascon) et sur les trois thématiques de l'insertion - emploi, de la réussite éducative et de la prévention y seront financées en priorité.

Le contenu définitif de ce nouveau contrat est en cours d'élaboration et il convient aujourd'hui pour ACCM d'en prévoir prochainement la signature.

Ainsi a été définie collectivement entre l'ensemble des partenaires, une proposition de contenu de première programmation concernant 91 projets, et pour chacun de ceux-ci une proposition prévisionnelle de participation financière. Sous réserve de validation de chacune des institutions, les montants prévisionnels d'intervention représentent globalement 1.074.000 € répartis entre :

- ✓ ACCM pour 292.000 €
- ✓ l'Etat pour 473.000 €
- ✓ la région pour 236.000 €
- ✓ le conseil général pour 73.000 €

Le solde des crédits ACCM sur le Cucs, soit environ 95.000 €, sera ventilé dans le cadre d'une deuxième programmation à venir.

A noter : l'intervention d'ACCM au titre de la politique de la ville, dans le cadre du Cucs et hors dispositif (Maison de justice et du droit, hébergement d'urgence et atelier santé ville) s'élève en 2011 à environ 566.000 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER :

- la démarche d'élaboration d'un contrat urbain de cohésion sociale 2011 – 2014
- les propositions du tableau joint en ce qui concerne la participation financière d'ACCM à la première programmation 2011 ;

2- AUTORISER le président à signer au nom et pour le compte d'ACCM tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment le contrat urbain de cohésion sociale, ainsi que tous contrats, conventions ou autres documents devant intervenir avec les différents opérateurs concernés par les actions politique de la ville 2011 ;

3- PRECISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-88 : Eau / syndicat mixte d'études et de gestion de la nappe phréatique de la Crau (SYMCAU) – élection d'un délégué suppléant

Rapporteur : Monsieur le président

Vu la délibération n° 2011-25 du conseil communautaire approuvant l'adhésion d'ACCM au Symcrau, adoptant les statuts modifiés du syndicat mixte, et procédant à l'élection des 5 délégués titulaires et des 5 délégués suppléants qui représenteront ACCM au comité syndical ;

Considérant la demande formulée par Jacques Bachevalier, élu délégué suppléant, de ne pas être élu à ce poste ;

Il convient de procéder à l'élection d'un délégué suppléant afin de pourvoir au remplacement de Jacques Bachevalier, démissionnaire.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- PROCEDER à l'élection d'un délégué suppléant qui représentera la communauté d'agglomération au comité syndical, conformément à l'article 8 des statuts modifiés ;

2- AUTORISER le président à signer au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Est candidat pour le poste de suppléant : Monsieur Mohamed Rafai

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1 – nombre de conseillers communautaires	: 35
2 – nombre de conseillers présents et représentés	: 27
3 – nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 27
4 – bulletins litigieux (article L 66 du code électoral)	:
5 – bulletins blancs	:
6 – suffrages exprimés {3 – (4 + 5)}	: 27
7 – majorité absolue	: 15

A obtenu :

- ✓ Monsieur Mohamed Rafai : 27 voix
- ✓ Monsieur Mohamed Rafai ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est désigné(e) délégué(e) suppléant(e) au syndicat mixte d'études et de gestion de la nappe

Les délégués titulaires et suppléants au Syndicat mixte d'études et de gestion de la nappe phréatique de la Crau (SYM CRAU) sont donc les suivants :

MEMBRES TITULAIRES
Mireille Henry
Alain Dervieux
Patrice Vulpian
Nicolas Koukas
Jean-Luc Masson

MEMBRES SUPPLEANTS
Claude Vulpian
Daniel Richard
Josette Delenat
Jacques Desmazes
Mohamed Rafai

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-89 : Eau et assainissement / construction de la station d'épuration de la Moncalde
- avenant n° 3 au marché

Rapporteur : Rolland ROCHE

Les travaux ont débuté fin 2009, et quelques ajustements techniques ont été rendus nécessaires dans le cadre des neuf premiers mois de travaux. Ces ajustements ont été formalisés dans le cadre de l'avenant n° 2 approuvé lors du conseil communautaire du 12 octobre 2010.

Ce 3^{ème} et dernier avenant relatif à la tranche ferme du marché de construction de la nouvelle station d'épuration de la Montcalde porte sur 7 points.

En application du CCAP du marché, le présent avenant a donc pour objet de contractualiser les ajustements du projet initial, les prix nouveaux notifiés par ordre de service et la modification de la masse des travaux consécutive à la prise en compte de ces adaptations de projet.

Le montant total de l'avenant au contrat est fixé à 110.763,20 € HT et porte le montant du marché de travaux de 10.362.172,24 € HT (modifié dans le cadre de l'avenant n° 2) à 10.472.835,44 € HT soit 12.525.511,19 € TTC.

Les modifications cumulées apportées par les avenants 2 et 3 représentent 3,05 % du contrat initial. Le délai initial de la tranche ferme, modifié par l'avenant n° 2, est porté de 20 mois à 20 mois et 3 semaines.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- APPROUVER** les impacts financiers et calendaires liés à cet avenant ;
- 2- AUTORISER** le président à signer au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 3- PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'assainissement de l'exercice.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-90 : Eau et assainissement / travaux d'extension des réseaux des quartiers de Pont-de-Crau à Barriol via Fourchon – demande de subventions

Rapporteur : Rolland ROCHE

Le montant total de cette opération est estimé à 3.350.000 € HT, soit 4.006.600 € TTC.

REPARTITION	HT	TTC
PART ASSAINISSEMENT	2.200.000	2.631.200
PART EAU POTABLE	1.150.000	1.375.400
TOTAL	3.350.000	4.006.600

L'opération est éligible aux aides financières proposées par les partenaires habituels d'ACCM : le conseil général, le conseil régional et l'Agence de l'eau, notamment pour les travaux d'assainissement. Cette opération était déjà envisagée dans le cadre de la convention ERU (eaux résiduelles urbaines) signée en 2007 avec l'Agence de l'eau et l'Etat pour la construction de la station d'épuration de la Montcalde.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- SOLLICITER le conseil régional, le conseil général et l'Agence de l'eau pour l'attribution d'aides financières dans le cadre des travaux d'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable des quartiers de Pont de Crau à Barriol via Fourchon ;

2- AUTORISER le président à signer au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

3- PRECISER que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-91 : Eau et assainissement / gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement – choix du mode de gestion

Rapporteur : Rolland ROCHE

A l'exception des contrats d'eau et d'assainissement pour Arles et d'assainissement pour Tarascon, dont les termes sont plus éloignés (2015 et/ou 2017), il convient de se prononcer sur le futur mode de gestion du service public de l'eau et de l'assainissement (eau pour Tarascon et Saint-Pierre-de-Mézoargues, eau et assainissement pour Saint-Martin-de-Crau et Boulbon).

L'objectif est d'unifier totalement le mode de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement au terme des derniers contrats en cours (2015 ou 2017).

Compte tenu des délais réglementaires, la décision devra être prise si possible avant fin 2012 (si le terme des DSP concernant la commune d'Arles est 2015), pour préparer soit le renouvellement d'une DSP, soit la création d'une régie.

Vu l'avis du CTP réuni le 17 février 2011 en application de la délibération 2011-11 du 1^{er} février (6 voix pour / 1 voix contre / 3 abstentions) ;

Vu l'avis de la CCSPL réunie le 10 mars 2011 en application de la délibération 2011-10 du 1^{er} février (11 voix pour / 2 voix contre / 1 abstention) ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER :

- le mode de gestion par délégation de service public du service de l'eau au sein d'un même contrat pour Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues pour une durée de 2 années et 11 mois ;
- la prise d'effet décalée au 18/09/2012 du contrat pour Saint-Martin-de-Crau ;
- la tranche conditionnelle additionnelle de 1 an et 11 mois proposée en sus ;

2- APPROUVER :

- le mode de gestion par délégation de service public de l'assainissement au sein d'un même contrat pour Saint-Martin-de-Crau et Boulbon pour une durée de 2 années et 11 mois ;
- la prise d'effet décalée au 18/09/2012 du contrat pour Saint-Martin-de-Crau ;
- la tranche conditionnelle additionnelle de 1 an et 11 mois proposée en sus ;

3- AUTORISER le président à signer au nom et pour le compte d'ACCM tout document nécessaire au lancement des deux consultations pour la mise en place de ces deux délégations de services publics ;

4- AUTORISER le président à prendre, au nom et pour le compte d'ACCM, toutes mesures de publicité préalable et à engager toutes discussions utiles avec une ou plusieurs entreprises admises à présenter une offre.

Rolland Roche précise qu'ACCM dispose de peu de temps pour mettre en place ces contrats, compte tenu de la lourdeur des procédures.

Monsieur le président indique que ce mode de gestion qui ne concerne qu'une partie du territoire est transitoire dans l'attente d'un mode de gestion unique probable en 2015. Pour préparer cette échéance, une étude est lancée dès cette année par ACCM, avec l'aide d'un cabinet extérieur, l'objectif étant de déterminer quel est, pour le territoire qui est le nôtre, le meilleur mode de gestion au meilleur coût pour l'usager. Il précise que comme il s'y est engagé cette étude sera réalisée en toute transparence et en y associant les associations membres de la commission consultative des services publics locaux.

Jacques Bachevalier demande si le probable agrandissement d'ACCM risque de remettre en cause ces calendriers ?

Monsieur le président répond que cela compliquera les choses, mais ne remettra pas en cause la démarche entreprise par ACCM. Certaines communes susceptibles de nous rejoindre sont en régie (Saint-Rémy par exemple), d'autres se sont engagées récemment dans de longues délégations de service public (Fontvieille).

David Grzyb indique que la question du prix de l'eau pour l'usager est un éléments important dans les futurs choix, mais que doit également être prise en compte la question de l'entretien des réseaux, qui laisse souvent à désirer dans le cadre des DSP et se traduit au bout du compte par des charges importantes pour les collectivités en charge du renouvellement de ces réseaux.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-92 : Assainissement / reconstruction de la station d'épuration du Colombier à Boulbon – dépôt d'une déclaration administrative

Rapporteur : Rolland ROCHE

Ce projet étant soumis à déclaration administrative au titre des articles L.214-1 à L.214-6 et R214-32 du code de l'environnement, selon la nomenclature en annexe de l'article R.214-1 du même code qui classe cette future installation telle que présentée dans le tableau suivant :

Rubriques	Nature de l'opération selon Nomenclature ICPE	Nature de la procédure
2.1.1.0-2°	Station d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique supérieure à 12 kg de DBO5/j, mais inférieure à 600 kg de DBO5/j. <i>Station d'épuration pour une capacité de : 30 kg DBO/j (500 EH)</i>	Déclaration

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- AUTORISER le président à solliciter l'autorisation administrative pour la reconstruction de la station d'épuration du Colombier sur le territoire de la commune de Boulbon auprès du préfet ;

3- AUTORISER le président à signer au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-93 : Ressources humaines / subvention pour l'association du personnel

Rapporteur : Monsieur le président

Afin d'accompagner Atelier Mix dans ses démarches contribuant au maintien des bonnes relations des agents d'ACCM. Vu la demande de subvention déposée par l'association, correspondant à 50 € par agent communautaire ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- ATTRIBUER une subvention de 3.150 €, au titre de l'année 2011, à l'association « Atelier Mix » afin de la soutenir dans ses actions ;

2- PRECISER que les crédits correspondants sont ouverts au budget principal de l'exercice.
LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.



2011-94 : Ressources humaines / suppression de postes

Rapporteur : Monsieur le président

Depuis la création de la communauté en 2004, l'assemblée délibérante n'a procédé à aucune suppression de poste, malgré les nombreuses évolutions internes. Le tableau des effectifs actuel ne correspond donc plus à la réalité de l'organisation. Il convient donc de supprimer certains postes du tableau des effectifs qui ne sont plus pourvus en sachant que cette suppression n'aura aucune conséquence sur le personnel et l'organisation des services d'ACCM. Les postes concernés sont les suivants :

Postes	Nombre de poste supprimé
Attaché territorial	1
Rédacteur territorial	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	4
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	3
Ingénieur en chef de classe normale	1
Technicien supérieur chef	2
Agent de maîtrise principal	10
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1
Animateur principal	1
Animateur	2

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

Article unique - APPROUVER la suppression des postes telle que définie ci-dessus et le tableau des effectifs joint en annexe.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

